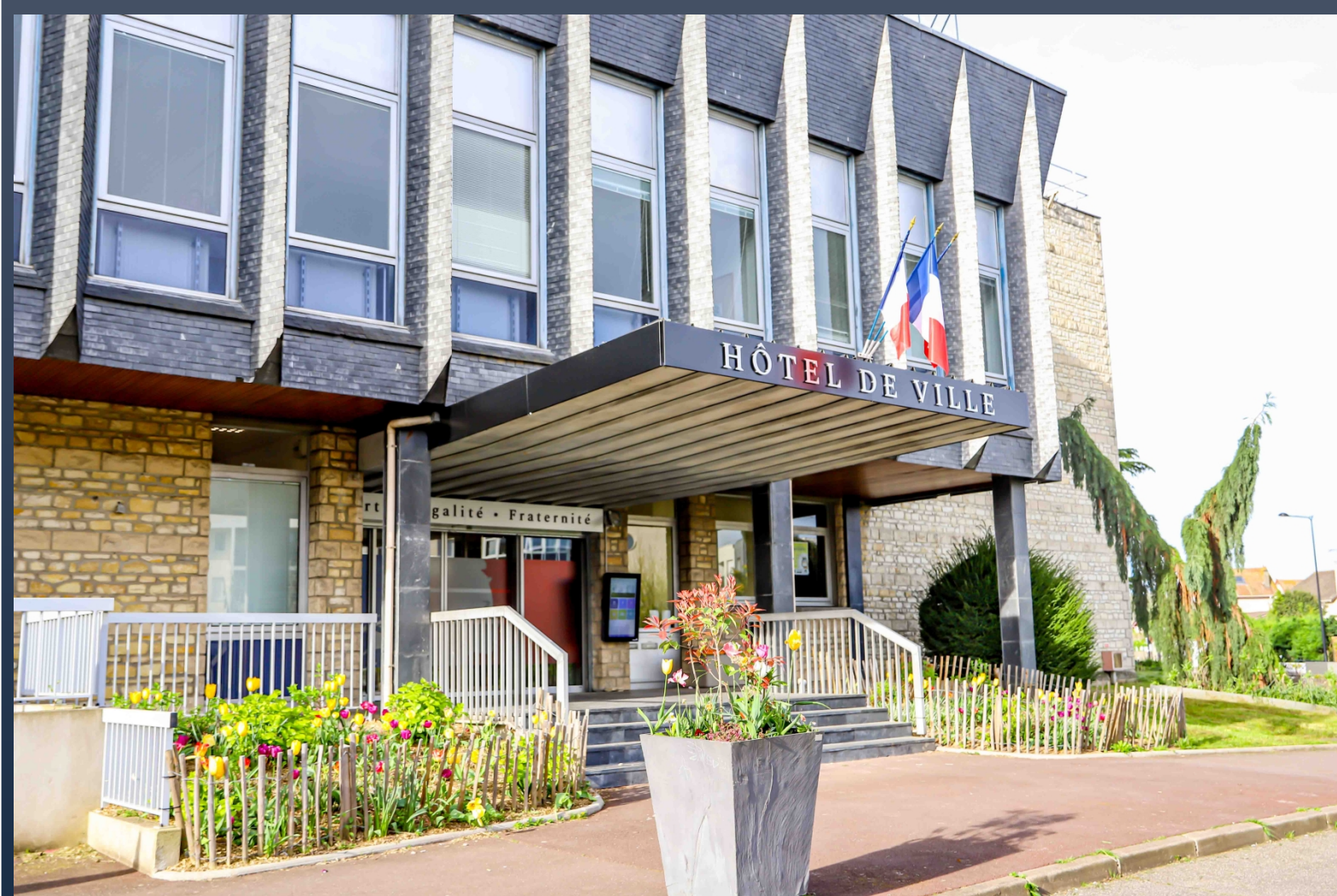




COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

TABLE DES MATIERES

Conseil municipal du 18 juin 2026

I.	LES RESULTATS GLOBAUX 2025	5
II.	ANALYSE DE L'EXECUTION BUDGETAIRE 2025	6
A.	SECTION DE FONCTIONNEMENT	6
1.	Dépenses de fonctionnement	6
1.1.	<i>Présentation générale des dépenses réelles de fonctionnement.....</i>	<i>6</i>
1.2.	<i>Les dépenses de fonctionnement courant</i>	<i>7</i>
1.3.	<i>Les dépenses de personnel.....</i>	<i>9</i>
1.4.	<i>Les subventions, contingents et participations</i>	<i>9</i>
1.5.	<i>Les charges financières</i>	<i>11</i>
1.6.	<i>Les autres dépenses de fonctionnement.....</i>	<i>11</i>
1.7.	<i>Les dépenses d'ordre de fonctionnement</i>	<i>12</i>
2.	Recettes de fonctionnement	13
2.1.	<i>Présentation générale des recettes réelles de fonctionnement.....</i>	<i>13</i>
2.2.	<i>La fiscalité locale</i>	<i>15</i>
2.3.	<i>Les autres impôts et taxes</i>	<i>16</i>
2.4.	<i>Les dotations</i>	<i>16</i>
2.5.	<i>Les subventions.....</i>	<i>17</i>
2.6.	<i>Les produits des services et du domaine</i>	<i>18</i>
2.7.	<i>Les autres produits de fonctionnement.....</i>	<i>18</i>
2.8.	<i>Les recettes d'ordre</i>	<i>19</i>
3.	Résultats de fonctionnement	19
B.	SECTION D'INVESTISSEMENT	20
1.	Dépenses d'investissement	20
1.1.	<i>Présentation générale.....</i>	<i>20</i>
1.2.	<i>Les dépenses d'équipement.....</i>	<i>21</i>
1.3.	<i>Le remboursement de la dette.</i>	<i>22</i>
1.4.	<i>Les dépenses d'ordre d'investissement.....</i>	<i>25</i>
1.5.	<i>Les restes à réaliser.....</i>	<i>25</i>
2.	Recettes d'investissement	26
2.1.	<i>Présentation générale.....</i>	<i>26</i>
2.2.	<i>Le financement de l'investissement.</i>	<i>27</i>
2.3.	<i>Les subventions.....</i>	<i>27</i>
2.4.	<i>Les emprunts réalisés.....</i>	<i>28</i>
2.5.	<i>Les autres recettes d'investissement</i>	<i>28</i>
2.6.	<i>Les restes à réaliser.....</i>	<i>28</i>
2.7.	<i>Les opérations d'ordre</i>	<i>29</i>
3.	Les résultats d'investissement.....	29
III.	LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION	30
A.	LES EPARGNES	30
B.	EFFET DE CISEAU	31

IV. L'ANNEXE ENVIRONNEMENTALE « IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE » DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.....	32
--	-----------

INTRODUCTION

L'article L.2121-31 du code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que « le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire ».

L'article 205 de la loi de finances pour 2024 généralise la production conjointe d'un compte financier unique (CFU) au plus tard pour les comptes de l'exercice 2026. Le CFU se substitut définitivement en 2027 aux deux comptes existants, le compte administratif, établi par la commune et le compte de gestion, établi par le comptable public.

Le CFU constitue le dernier acte du cycle budgétaire, après le débat sur les orientations budgétaires, le vote du budget primitif, le vote du budget supplémentaire et les éventuelles décisions modificatives.

Il doit être présenté et approuvé par l'assemblée délibérante avant le 30 juin suivant l'année à laquelle il se rapporte, puis être transmis au représentant de l'État avant le 15 juillet.

Ce nouveau dispositif visant à renforcer la qualité et la fiabilité des comptes publics locaux permet de mettre davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires. Il a pour objectif de mieux éclairer les assemblées délibérantes et d'enrichir le débat démocratique sur les finances locales. Sa mise en place a également pour objectif de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable public, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives puisqu'il est préparé conjointement par la commune et le comptable public.

Ce document dresse le bilan de l'ensemble des dépenses (mandats) et des recettes (titres) effectuées par la collectivité dans chacune des sections (fonctionnement et investissement) sur le dernier exercice budgétaire. Il constitue un arrêté des comptes de l'ordonnateur et du comptable public.

La présentation du CFU répond aux objectifs de transparence et de sincérité.

Le CFU présenté au titre de l'année 2025 fournit aux membres du conseil municipal les informations financières essentielles permettant :

- De vérifier la réalisation effective du budget 2025, tel que voté par le conseil municipal le 9 janvier 2025 (2025-DEL-007), modifié par le budget supplémentaire du 19 juin 2025 (2025-DEL-049) et par décision modificative n°1 du 25 septembre 2025 (2025-DEL-074), en dépenses comme en recettes, section par section, chapitre par chapitre ;
- De constater l'évolution des dépenses et des recettes de la commune au cours des derniers exercices ;
- D'appréhender la situation financière de la collectivité au 31 décembre 2025 en présentant la structure du budget, les grands équilibres financiers et l'état de la dette.

Aussi, la loi de finances pour 2024 (article 191) prévoit que les collectivités de plus de 3 500 habitants doivent publier une annexe faisant état de « l'impact du budget pour la transition écologique ». Le décret publié le 16 juillet 2024 a précisé le périmètre et l'ambition de cette annexe qui est la première étape de ce budget vert, dont la pleine application est prévue pour 2028.

Cette annexe consiste plus précisément à coter les dépenses d'investissements réalisées depuis l'année 2024. Pour cela une annexe accompagne le compte financier unique. Les dépenses seront cotées selon la grille suivante : « favorables », « défavorables », « neutres » ou « non cotées ».

Depuis plusieurs années, grâce à la maîtrise de ses dépenses, la ville de Limeil-Brévannes a pu traverser la crise sanitaire et absorber ses effets (dépenses d'urgence supplémentaires, pertes de produits des services), sans voir ses équilibres budgétaires se dégrader. Mais également, la forte inflation depuis quelques années qui se poursuit au regard des conflits internationaux récents.

Après des années d'efforts et de gestion rigoureuse dans ce contexte, le rétablissement progressif de la situation financière permet d'investir sur le territoire et répondre aux besoins de la population : construction d'un groupe scolaire, renforcement de l'offre sportive au regard du niveau de carence de la ville, amélioration des espaces publics et du cadre de vie ou encore l'accélération de la transition écologique des bâtiments communaux.

Après deux années de redressement progressif de l'épargne, l'exécution du budget 2025 se révèle plus favorable que celle de 2024 notamment par une baisse des dépenses réelles de fonctionnement (- 0,21 % par rapport à 2024).

Les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 1,49 % par rapport à 2024. Cette hausse s'explique par la progression des contributions fiscales (+ 2%) en raison de l'augmentation des bases physiques issues de l'installation du parc des entrepreneurs sur le territoire de la commune. Parallèlement, une diminution des dotations est constatée (- 1 %).

Il en résulte qu'en 2025, l'épargne nette de la commune reste positive et augmente pour atteindre 740 K€ soit + 355 % par rapport à 2024.

Enfin, le développement des ressources propres, associé au recours à l'emprunt, a permis à la municipalité de poursuivre son programme d'investissement ambitieux, concrétisé par 8 M€ de dépenses d'équipements en 2025.

I. LES RESULTATS GLOBAUX 2025

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat clôture ex 2024 (a)	-1 023 003,91
RECETTES	12 727 159,51
DEPENSES	13 083 718,14
Résultat d'exécution 2025 (b)	-356 558,63
Résultat à reporter (c) = (a+b)	-1 379 562,54
Reste à réaliser Recettes (d)	4 556 299,41
Reste à réaliser Dépenses (e)	6 378 892,03
Besoin de Financement (f) = (d-e+c)	-3 202 155,16

Le résultat de clôture d'investissement est déficitaire de - **1 379 562,54 €** et est affecté au 001 « résultat reporté en investissement ».

Après intégration du solde négatif des restes à réaliser d'un montant de 1 822 592,62 € (- 6 378 892,03 € en dépenses + 4 556 299,41 € en recettes) au déficit de la section d'investissement (- 1 379 562, 54 €), le besoin de financement global s'élève à - 3 202 155,16 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat clôture ex 2024 (a)	4 095 125,25
RECETTES	42 232 038,60
DEPENSES	39 158 792,09
Résultat d'exécution 2025 (b)	3 073 246,51
Résultat clôture ex 2025 (c) = (a+b)	7 168 371,76
Besoin de financement (f)	-3 202 155,16
Résultat à reporter (g) = (c-f)	3 966 216,60

L'excédent global de clôture 2025 de la section de fonctionnement, d'un montant de 7 168 371,76 € sert à couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement déficitaire de - 3 202 155,16 €.

Le reliquat (7 168 371,76 € - 3 202 155,16 €) soit **3 966 216,60 €** est affecté au compte 002 « résultat reporté de fonctionnement ».

II. ANALYSE DE L'EXECUTION BUDGETAIRE 2025

A. SECTION DE FONCTIONNEMENT

En section de fonctionnement, l'exécution des crédits, présentée ci-après, comprend l'ensemble des mandats de paiement et des titres de recettes émis au cours de l'exercice 2025 : les rattachements de charges et de produits sont donc intégrés.

1. Dépenses de fonctionnement

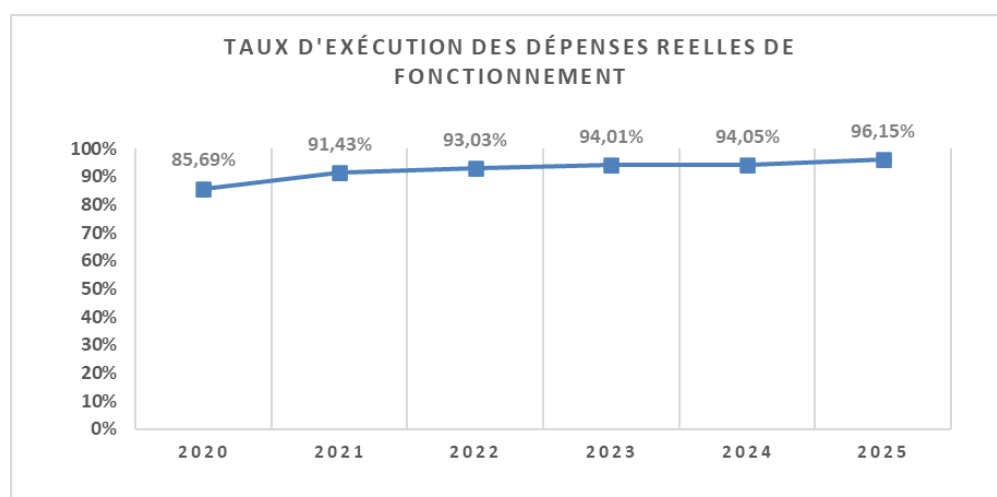
Les dépenses de fonctionnement constatées au compte financier unique 2025 sont arrêtées à 39 158 792,09 € dont 36 720 119,83 € de dépenses réelles et 2 438 672,26 € de dépenses d'ordre.

1.1. Présentation générale des dépenses réelles de fonctionnement

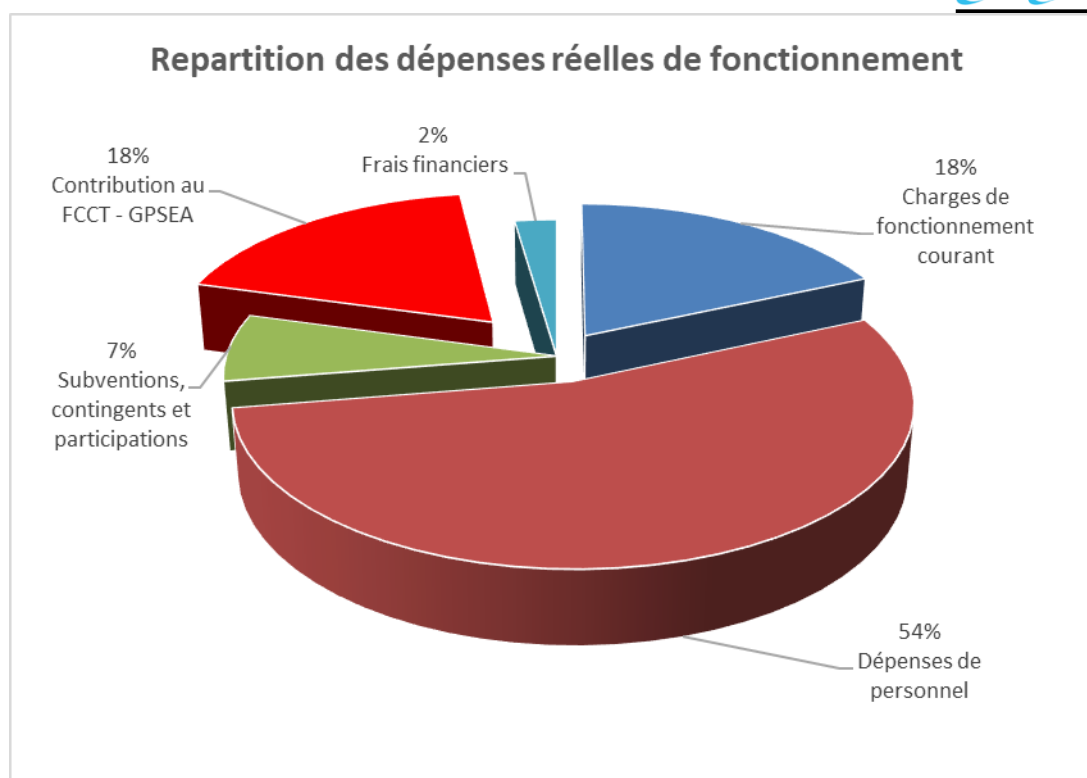
	2021	2022	2023	2024	2025
Charges de fonctionnement courant	5 206 526	6 007 027	6 681 996	6 794 270	6 751 123
Dépenses de personnel	18 155 906	18 408 198	19 167 878	19 716 255	19 849 243
Subventions, contingents et participations	1 947 571	2 241 147	2 235 260	2 706 511	2 539 145
Contribution au FCCT - GPSEA	5 927 784	6 043 432	6 379 771	6 653 693	6 729 632
Frais financiers	714 337	673 258	945 138	906 365	843 755
Autres dépenses de fonctionnement	110 982	35 408	111 442	20 131	7 222
Dépenses réelles de fonctionnement	32 063 106	33 408 470	35 521 485	36 797 226	36 720 120
	3,18%	4,20%	6,32%	3,59%	-0,21%

Les dépenses réelles de fonctionnement ont baissé entre 2024 et 2025 de – 0,21 %.

Grâce aux efforts de rationalisation de ses charges courantes menés depuis 2020, la commune a réussi à baisser ces principaux postes de dépenses réelles de fonctionnement notamment ses dépenses de charges courantes et ses frais financiers en raison de l'extinction d'un prêt.



Les consommations budgétaires en matière de dépenses réelles de fonctionnement ont été arrêtées à un taux de réalisation de 96 % en 2025, taux qui reste stable par rapport aux années précédentes.



Les dépenses de personnel, bien que restant maîtrisées (54 %), constituent la principale dépense de fonctionnement de la commune devant les dépenses de fonctionnement courant dont la proportion reste stable d'une année sur l'autre (18 %).

La ville consacre également 18 % de son budget au financement du Fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) versé au Territoire Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) et 7 % à des versements de subventions, contingents et participations à des organismes extérieurs. Les frais financiers diminuent légèrement en 2025 (2,7% en 2024) avec seulement 2 % des dépenses.

1.2. Les dépenses de fonctionnement courant

Les charges à caractère général qui totalisent un montant de 6,751 M€ diminuent légèrement en 2025 (- 0,64 %) contrairement aux années précédentes grâce à une gestion maîtrisée de la municipalité.

	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution 2024/ 2025
Energie (eau, électricité, chauffage, carburant)	1 630 245	1 734 721	2 188 625	1 813 018	1 563 284	-14%
Maintenance, entretien, réparation	823 747	939 126	887 501	1 183 668	1 201 191	1%
Immobilier (locations, charges, taxes)	289 107	246 636	255 251	251 546	297 051	18%
Prestations de services	583 610	740 840	605 173	757 641	781 366	3%
Achat de fournitures	634 164	694 157	659 626	594 566	580 620	-2%
Locations mobilières	176 837	206 626	142 996	126 168	61 585	-51%
Assurances	94 085	101 541	117 227	250 744	256 399	2%
Etudes et recherches	5 892	4 075	2 220	6 772	1 154	-83%
Divers (documentation, formation)	62 057	113 313	165 070	171 748	155 518	-9%
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	124 052	127 980	127 959	128 012	91 710	-28%
Publicité, publications, relations publiques	142 380	153 471	403 488	370 640	488 504	32%
Transports de biens et transports collectifs	117 838	204 334	218 301	187 687	171 277	-9%
Frais postaux et frais de télécommunications	140 577	173 414	157 946	146 684	121 491	-17%
Services bancaires et assimilés	5 547	11 546	9 945	9 500	15 053	58%
Concours divers, frais de nettoyage des locaux, autres services extérieurs	264 037	374 065	596 798	620 216	780 563	26%
Impôts taxes et versements assimilés	112 351	181 183	143 867	175 023	184 355	5%
FONCTIONNEMENT COURANT	5 206 526	6 007 027	6 681 996	6 793 634	6 751 123	-1%

Parmi les principales dépenses réalisées en 2025, le poste des fluides demeure le plus important. Il présente toutefois une diminution de 14 % par rapport à l'exercice précédent, traduisant les effets positifs d'une politique de maîtrise et d'optimisation des consommations.

Les dépenses de maintenance et d'entretien affichent une évolution maîtrisée de +1 %, reflétant une gestion rigoureuse des contrats de maintenance de la commune, conduite dans le respect des procédures de la commande publique.

Les augmentations constatées sur l'exercice concernent principalement les dépenses à destination des usagers. À ce titre, les services bancaires progressent de 58 %, en lien avec le déploiement de terminaux de paiement électronique, tandis que les dépenses de publications progressent de 32 %, sous l'effet d'une programmation événementielle significativement renforcée à destination des Brévannais, traduisant la volonté de la collectivité de développer l'animation locale et de favoriser l'accès du plus grand nombre à des actions culturelles, sportives et de loisirs.

À l'inverse, certaines lignes budgétaires enregistrent des baisses significatives. Les dépenses d'études diminuent de 83 %, traduisant une moindre sollicitation sur l'exercice, tandis que les dépenses de location mobilière reculent de 28 %, la commune ayant privilégié l'acquisition de matériels, solution plus économique à moyen terme et éligible à des financements externes.

Enfin, les dépenses relevant des services extérieurs progressent de 26 %. Cette évolution s'explique principalement par l'augmentation de la refacturation des services partagés par le territoire, en hausse de 22 % par rapport à l'exercice 2024.

Services partagés refacturés par GPSEA	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution 2024/ 2025
Dératisation	3 109	3 445	5 461	7 610		-100%
Refacturation scolaire	29 107	125 333	232 384	407 758	538 710	32%
Désinfection/hygiène publique			9 674	29 850	18 704	-37%
service communs				12 647		-100%
Total	32 216	128 778	247 520	457 866	557 414	22%

1.3. Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel ont représenté en 2025 un volume financier de 19 849 243 € (contre 19 716 255 € en 2024), soit une stabilisation par rapport à 2024 (+ 0,67 %).

La stabilisation des dépenses de personnel est principalement la conséquence d'une rationalisation des effectifs malgré les différentes décisions gouvernementales qui continuent d'avoir des effets sur l'année 2025 dont les plus significatives sont les revalorisations du point d'indice de la fonction publique de +3,5% au 1er juillet 2022 et de +1,5% au 1er juillet 2023. Il faut également ajouter l'alignement du traitement minimum sur le SMIC plusieurs fois revalorisé ces dernières années, diverses mesures indiciaires sur les derniers échelons des catégories C et B et la hausse du remboursement des frais de transport collectif de 50 à 75%.

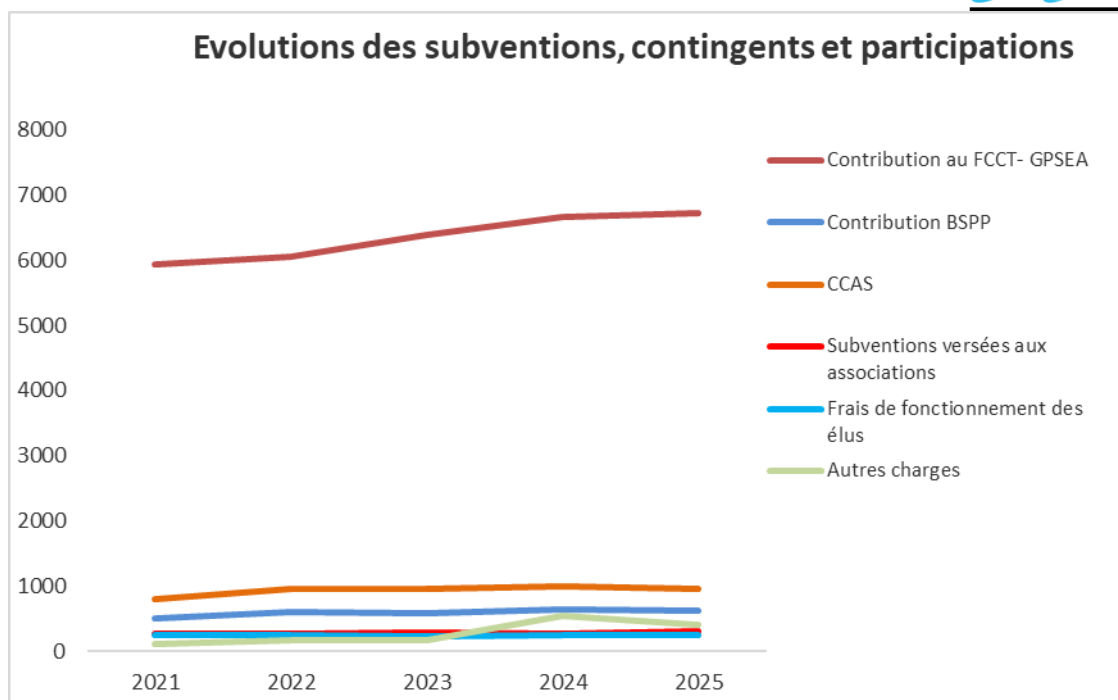
Dans un contexte de difficulté d'attractivité en matière de recrutement depuis quelques années, le marché de l'emploi reste en forte tension sur certains secteurs (directions ressources, police municipale, services techniques, et métiers de la petite enfance).

1.4. Les subventions, contingents et participations

Ces dépenses, regroupées au chapitre 65 « autres charges de gestion courante » concernent à la fois les subventions versées aux associations, aux établissements publics (CCAS) ; les contributions obligatoires à la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris (BSPP), la contribution à l'établissement public territorial GPSEA ; les participations aux communes pour les frais de scolarisation d'enfants Brévannais dans d'autres communes ainsi que les indemnités versées aux élus.

Postes de dépenses	2021	2022	2023	2024	2025
Contribution au FCCT- GPSEA	5 927 784	6 043 432	6 379 771	6 653 693	6 729 632
Contribution BSPP	500 608	601 617	581 005	639 862	618 408
CCAS	800 000	950 000	950 000	990 000	950 000
Subventions versées aux associations	280 450	269 600	280 965	273 457	318 425
Frais de fonctionnement des élus	246 248	247 935	245 586	248 783	250 022
Autres charges	120 265	171 995	177 703	554 409	402 290
Total autres charges de gestion courante	7 875 355	8 284 579	8 615 030	9 360 204	9 268 777

Les dépenses de subventions, de contingents et de participation restent stables (- 1 %) par rapport à l'exercice 2024 comme le montre le graphique ci-dessous.



En 2025, le Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) versé au Territoire s'élève à 6 729 632 € en croissance de 1,14 % par rapport à l'exercice 2024 en raison du versement d'une partie de la dynamique fiscale de la commune à l'EPT en application du pacte fiscal et financier.

S'agissant du CCAS, la subvention d'équilibre a été versée pour 950 000 €. La commune a souhaité maintenir son soutien financier afin d'accompagner les Brévannais en situation de fragilité sociale. C'est à ce titre, que le CCAS a reconduit pour la 2^{ème} année son dispositif de coup de pouce à destination d'un public plus large (actifs et retraités).

La participation de la commune à la BSPP est constatée en 2025 à 618 408 €, en augmentation de 23% depuis l'année 2021.

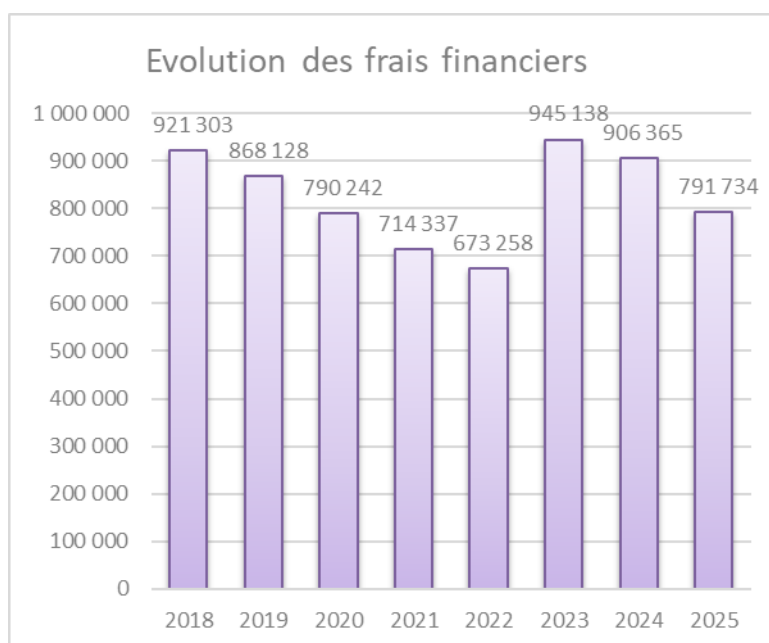
La municipalité poursuit son soutien au tissu associatif local, avec une enveloppe globale portée à 318 425 € en 2025, soit une progression de +16,4 % par rapport à 2024. Cette évolution traduit la volonté de la collectivité de renforcer son engagement en faveur des associations, notamment dans les domaines sportif et culturel, qui contribuent pleinement à la dynamique et à l'attractivité du territoire.

Les autres charges qui diminuent pour un montant de 402 K€ comprennent les intérêts versés d'emprunts versés au SAF 94 (122 K€), les licences de logiciels (96 K€), les contributions de la commune dues pour les enfants scolarisés dans une autre commune s'élèvent à 57 K€ et couvrent une centaine d'enfants. Ainsi que les créances irrécouvrables, qui représentent une enveloppe de 27 K€ en 2024.

Enfin, les indemnités versées aux élus dans le cadre de leurs mandats (indemnités, charges et formations) se sont élevées à 250 022 €, enveloppe stable par rapport à l'exercice 2024.

1.5. Les charges financières

Après une forte augmentation des taux d'intérêts, ceux-ci se stabilisent depuis 2024 permettant de revenir à des charges financières maîtrisées. Aussi, la commune dans un objectif de rationalisation des dépenses emprunte lorsque cela s'avère strictement nécessaire et voit un emprunt arrivé à son terme en 2025. Ainsi, les charges financières s'élèvent à 791 734 € soit une diminution de 12,65 %.



La commune a payé 785 232 € € au titre des intérêts directs de la dette auxquels il faut ajouter une écriture comptable de – 36 410 € au titre des intérêts courus non échus (ICNE) constatés d'avance.

A ces charges, il faut également ajouter les 42 911 € d'intérêt liés aux prêts de la SEM ALB que la commune supporte. Le résultat cumulé de ces charges représente entre 2018 et 2025 un montant de 695 K€.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Intérêts de la dette	790 246	773 233	723 110	645 890	609 845	796 683	865 973	785 232
Intérêts courus non échus – ICNE	- 56 582	- 18 446	- 32 570	- 23 425	- 15 848	79 661	- 13 178	- 36 410
Autres charges financières (SEM ALB)	145 314	113 342	99 702	91 873	79 261	68 794	53 569	42 911
Frais financiers	921 303	868 128	790 242	714 337	673 258	945 138	906 365	791 734
	-3,25%	-5,77%	-8,97%	-9,61%	-5,75%	40,38%	-4,10%	-12,65%

1.6. Les autres dépenses de fonctionnement

Ces autres dépenses regroupent les charges comptabilisées aux chapitres 014 « atténuations de produits » et 67 « charges exceptionnelles ».

En 2025, la commune n'a pas contribué au fond de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) en raison de son rang DSU qui est inférieur à 250, reflétant la fragilité financière de la population Brévannaise.

Les charges exceptionnelles concernent essentiellement des réductions et annulations de titres sur les années antérieures. En 2025, ces charges ont très fortement diminué pour atteindre 7 222 € (- 64 %).

1.7. Les dépenses d'ordre de fonctionnement

Contrairement aux opérations réelles qui se traduisent par des encaissements ou des décaissements effectifs et ont un impact sur la trésorerie, les opérations d'ordre budgétaires correspondent à des écritures comptables sans flux financiers réels. Ces mouvements sont neutres car équilibrés en dépenses et en recettes.

Dépenses d'ordre chapitre 042

	2021	2022	2023	2024	2025
Valeur nette comptable des biens cédés	0	0	375 000	334,45	141 000
Différences sur réalisations positives	0	0	0	1130,55	
Dotations aux amortissements	1 195 721	1 588 961	1 624 667	2 059 989	2 189 615
Dotation aux provisions pour risques et charges	0	0	0	60 000	0
Dotation aux provisions pour dépréciations des actifs circulants	0	0	0	52 000	21 660
Dotation aux provisions pour dépréciations des éléments financiers					86 397
Opérations d'ordre	1 195 721	1 588 961	1 999 667	2 173 454	2 438 672

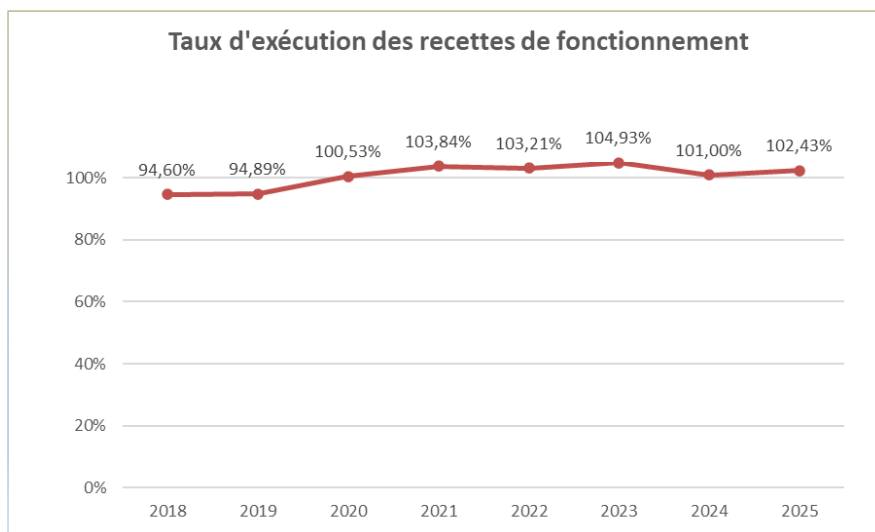
En 2025, ces opérations, qui se sont élevées à 2 438 672 €, engendrent des transferts entre la section de fonctionnement et celle d'investissement et concernent les dotations aux amortissements, ainsi des écritures relatives aux cessions immobilières.

L'amortissement est un mouvement comptable qui permet de prendre en considération la dévalorisation ou dépréciation des actifs de la ville (cette dépense correspond à une recette d'investissement du même montant, elle favorise l'autofinancement et doit permettre le renouvellement des biens et matériels).

2. Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement constatées au compte financier unique sont arrêtées à 42 232 038,60 € dont 41 901 605,02 € de recettes réelles et 330 433,58 € de recettes d'ordre.

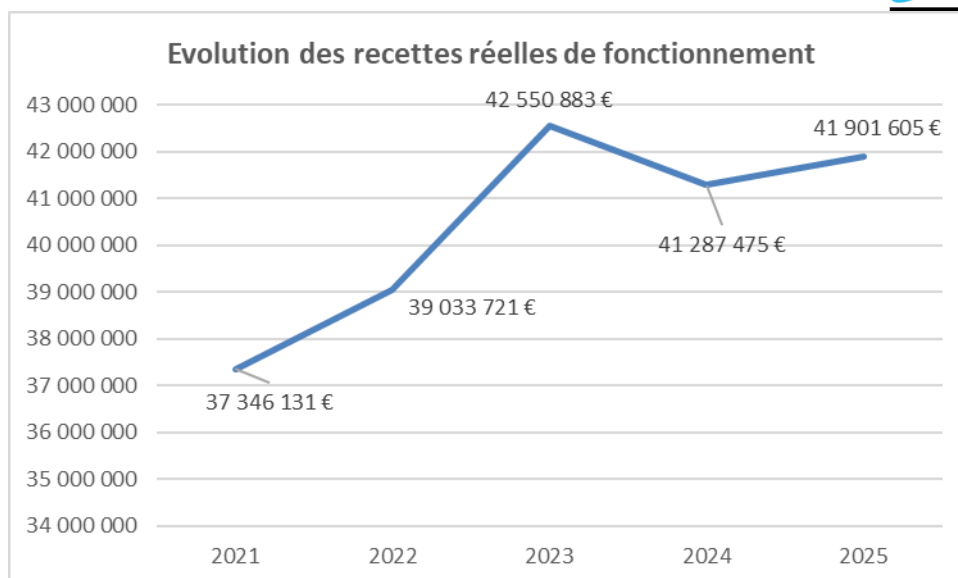
Les recettes de fonctionnement ont été exécutées à 102 %. Depuis 2020, les recettes sont légèrement supérieures à celles initialement prévues en raison de quelques produits fiscaux supplémentaires perçus en fin d'exercice lors de la réception des bases définitives en décembre. De plus, certains principes budgétaires nous conduisent à être prudent dans l'élaboration des prévisions budgétaires.



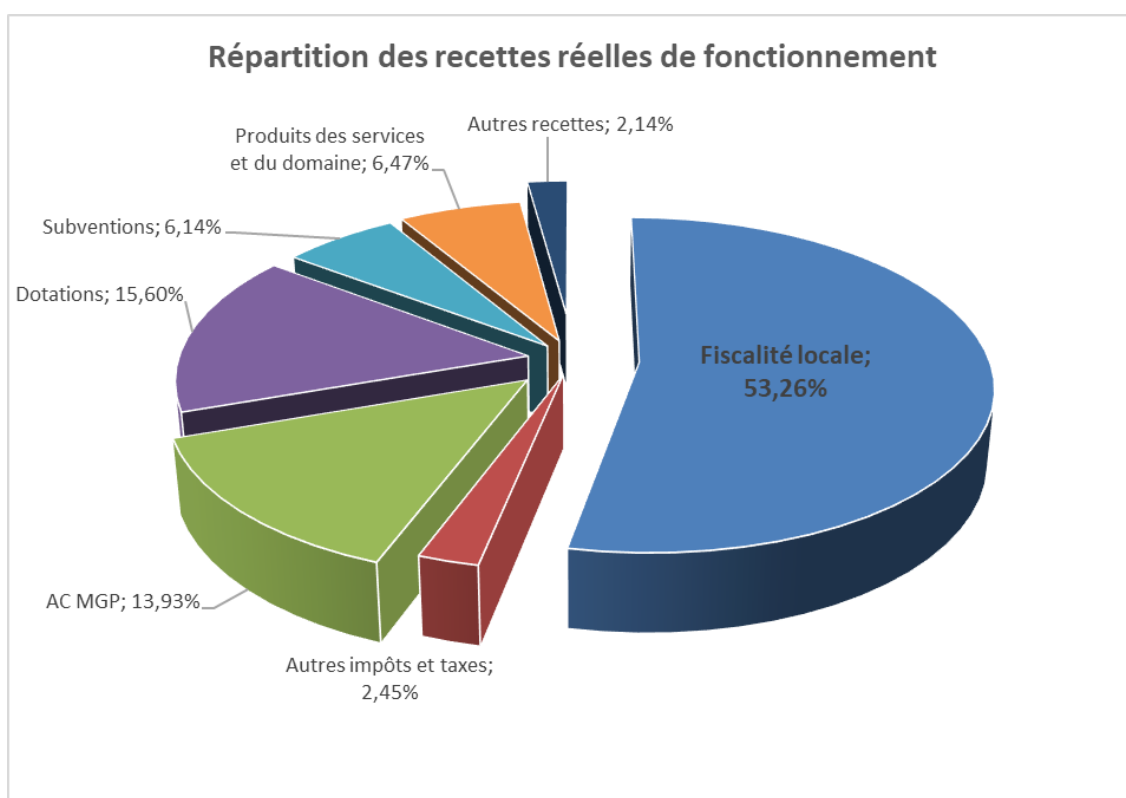
2.1. Présentation générale des recettes réelles de fonctionnement

	2021	2022	2023	2024	2025
Fiscalité locale	18 796 468	19 942 116	21 139 247	21 902 092	22 315 558
Autres impôts et taxes	1 622 536	1 514 380	1 644 981	1 103 310	1 028 602
AC MGP	5 837 994	5 837 994	5 837 994	5 837 994	5 837 994
Dotations (DGF)	6 209 790	6 523 257	6 947 049	6 608 987	6 538 055
Subventions	2 070 979	2 173 064	2 971 395	1 844 868	2 572 440
Produits des services et du domaine	2 143 493	2 170 566	2 375 020	2 906 047	2 711 206
Autres recettes	664 871	872 344	1 635 197	1 084 177	897 750
Recettes réelles de fonctionnement	37 346 131	39 033 721	42 550 883	41 287 475	41 901 605
	3,22%	4,52%	9,01%	-2,97%	1,49%

En 2025, les recettes réelles de fonctionnement restent stables en raison de dotations de l'Etat qui baissent malgré une charge importante reposant sur les collectivités mais également par un contexte économique défavorable depuis quelques années.



Sur cette période glissante 2021-2025, les recettes réelles de fonctionnement évoluent en moyenne de 3 %. Cette augmentation cumulée est essentiellement portée par la revalorisation des bases fiscales de la taxe sur le foncier bâti, et par les différents fonds et dotations de péréquation qu'ils soient verticaux (DSUCS, DNP) ou horizontaux (FSRIF) en raison de la typologie de la population.



La fiscalité locale est la principale recette de la commune (53 %). Son produit est en progression constante, contrairement aux autres impôts et taxes (2 %) qui tendent à baisser.

L'attribution de compensation reversée par la MGP (14 %) et les dotations (16 %) restent stables. Les subventions ne représentent que 6 % des recettes réelles de fonctionnement.

Les produits tarifaires quant à eux ne concentrent que 6 % des recettes réelles de fonctionnement et restent stable par rapport à l'année 2024.

2.2. La fiscalité locale

Il s'agit de la principale ressource de la commune (53 % de ses recettes réelles de fonctionnement), et du seul poste réellement dynamique. Les produits de la fiscalité ont augmenté ces cinq dernières années, à pression fiscale équivalente, donc principalement en raison de la revalorisation des bases.

	2021	2022	2023	2024	2025
Taxe d'habitation puis THRS	278 679	250 396	539 474	429 346	185 958
Taxe sur le Foncier bâti (part communale)	6 539 386	6 726 847	11 482 118	11 911 603	12 276 156
Taxe sur le Foncier bâti (part départementale)	3 928 202	4 040 810	-	-	-
Coefficient correcteur réforme fiscalité	7 592 821	8 137 118	8 652 344	9 011 422	9 284 986
Produit de la TFNB	105 481	109 428	115 141	150 994	128 557
Compensations fiscales	277 805	614 061	316 624	383 367	400 873
Rôles supplémentaires	95 336	63 456	-14 925	34 415	108 497
Fiscalité locale	18 616 893 3,84%	19 942 116 7,12%	21 090 777 5,76%	21 921 147 3,94%	22 385 027 2,12%

Malgré la suppression de la taxe d'habitation, réduisant l'autonomie financière de la commune, la croissance de la fiscalité s'est maintenue en 2025 (+2% par rapport à 2024).

A périmètre constant et sans activation du levier fiscal, la commune voit ses contributions directes fiscales se stabiliser.

Toutefois, bien que la THRS ait augmenté en 2023 en raison de la mise en place de la plateforme « Gérer mes biens immobiliers » (GMBI), en 2025, à la suite de dégrèvements ces deux dernières années, les bases se sont réajustées à la baisse mais devraient se stabiliser par la suite.

	2021	2022	2023	2024	2025	Evolution 2024/2025
Base nette imposable TFB	28 568 745	29 387 713	31 284 521	32 543 266	33 519 954	3,00%
Base nette imposable TFNB	98 204	101 879	107 198	140 577	119 688	-14,86%
Base nette imposable THRS	953 073	856 347	1 844 988	1 468 353	635 972	-56,69%

En compensation de la suppression de la taxe d'habitation, de nouvelles compensations fiscales ont été perçues par la commune notamment sur les locaux industriels et commerciaux qui se sont élevées à 400 K€ (+ 5% par rapport à 2024).

Pour mémoire, la municipalité a choisi de ne pas augmenter le taux de la fiscalité locale depuis 2014.

2.3. Les autres impôts et taxes

Les autres impôts et taxes sont principalement composés des droits de mutation et de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE).

	2021	2022	2023	2024	2025
Taxe sur les pylones	15 606	16 014	16 800	18 444	19 410
Taxe sur l'électricité	381 386	439 401	643 017	402 924	309 763
Taxes sur la publicité	5 914	6 151	5 771	7 740	8 213
Taxe additionnelle aux droits de mutation	1 219 630	1 052 813	979 393	674 202	691 215
Autres impôts et taxes	1 622 536	1 514 379	1 644 981	1 103 310	1 028 602
	11,41%	-6,67%	8,62%	-32,93%	-6,77%

Ce chapitre est majoritairement constitué des droits de mutation qui s'appliquent sur le prix de vente de toute cession immobilière réalisée sur le territoire de la commune.

Il est constaté une légère dynamique des DMTO entre 2024 et 2025 (+ 2 %) dans ce contexte de crise immobilière qui perdure depuis trois ans.

Malgré cette légère hausse, il faut rester prudent car les taux d'intérêts restent élevés freinant les transactions immobilières sans véritablement contribuer à la diminution des prix de l'immobilier. La stabilisation des taux depuis l'année dernière devrait stabiliser les prévisions.

La taxe sur l'électricité diminue (- 93 K€) en raison de l'application des recommandations nationales de sobriété énergétiques depuis 2022 qui ont conduit les habitants à moins consommer par crainte de mesures de délestage par les opérateurs et par la volonté de maîtriser les coûts.

2.4. Les dotations

La commune a perçu en 2025 au titre des dotations et participations (fonds de péréquation compris) 6,538 M€. Ces produits se stabilisent en raison d'une stagnation de l'enveloppe des dotations initiée au niveau national.

	2021	2022	2023	2024	2025
Dotation Forfaitaire (DF)	2 394 240	2 412 461	2 460 838	2 428 369	2 405 841
Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS)	947 976	1 023 132	1 102 790	1 237 288	1 360 811
Fonds de solidarité des communes d'île de France (FSRIF)	2 255 938	2 304 570	2 458 083	2 252 358	2 105 872
Dotation nationale de péréquation (DNP)	589 290	619 005	661 693	621 223	618 140
Dotations de péréquation	3 793 204	3 946 707	4 222 566	4 110 869	4 084 823
Autres dotations et attributions	21 779	164 089	-145 349	69 749	47 650
Total Dotations	6 209 223	6 523 257	6 538 055	6 608 987	6 538 314

La montée en puissance des mécanismes de péréquation, censés corriger les écarts de ressources entre les différentes collectivités, que ce soient les dotations (DSUCS, DNP) ou les fonds de péréquation entre communes (FSRIF), ne permet pas de compenser totalement la perte de recettes issue de la DGF. Depuis plusieurs années, la DGF n'a cessé de baisser, passant de 3,1 M€ en 2014 à 2,4 M€ en 2025.

Hors dotation forfaitaire, les autres dotations de péréquation passent de 4,110 M€ en 2024 à 4,084 M€ en 2025.

L'accroissement exponentiel de la population constaté depuis 2014, conjugué à une forte baisse du potentiel financier a engendré des charges de fonctionnement importantes que la ville a financé avec ces ressources.

Toutefois, entre 2024 et 2025, il est constaté une baisse de la dotation forfaitaire en raison de la diminution de la population (-400 habitants) ainsi qu'une diminution de DNP liée au potentiel fiscal de la commune qui s'est amélioré ces dernières années mais qui peine à se rapprocher des communes de la même strate.

2.5. Les subventions

Au cours de l'exercice 2025, la commune a perçu 2,572 M€ de subventions de fonctionnement, en hausse de 39% par rapport à l'année 2024 malgré une baisse des dispositifs à destination du secteur scolaire et de la jeunesse.

	2021	2022	2023	2024	2025
Subventions perçues	2 070 979	1 858 724	2 971 395	1 844 868	2 572 440

Le secteur de la petite enfance reste celui qui a reçu le plus de subventions de fonctionnement en 2025, en totalisant des recettes pour 1,586 M€, il est en augmentation de 50 %, suivi du secteur scolaire/périscolaire pour une enveloppe de 509 K€ (+ 68 %). La plus grosse augmentation concernant les nuisances aéroportuaires avec une augmentation (+ 154 %). Ces variations sont également le résultat des rattachements de certaines recettes perçues en fin d'année n-1.

	2021	2022	2023	2024	2025
Petite enfance	995 069	1 086 725	1 841 113	1 057 093	1 585 563
Enfance	287 277	390 272	485 008	302 426	509 454
Vie des quartiers	260 166	-30 406	143 042	190 216	199 575
Nuisances aéroportuaires	150 688	160 847	164 581	30 715	78 113
Santé	134 541	165 979	122 425	124 882	125 381
Sportif	61 224	0	47 769	65 963	65 069
Jeunesse	35 900	63 376	33 538	29 865	3 285
Manifestations culturelles	14 000	10 000	123 930	38 000	6 000
Autres	16 577	11 933	9 989	5 708	0
Subventions	2 070 979	1 858 724	2 971 395	1 844 868	2 572 440
	-10,93%	-10,25%	59,86%	-37,91%	39,44%

La CAF reste le principal organisme subventionneur (petite enfance, enfance, maisons de quartiers...) concentrant sur l'année 2025 plus de 89% des financements perçus par la Ville (83% en 2024), loin devant l'Etat et ses différentes agences qui représentent 11 % des financements constatés.

2.6. Les produits des services et du domaine

Les produits des services et du domaine ont été constatés à hauteur de 2,7 M€ en 2025, en diminution par rapport à 2024 (- 5,8 %) après plusieurs années de hausses.

	2021	2022	2023	2024	2025
Culture	11 362	42 854	69 969	29 519	57 416
Seniors	-	47 666	44 963	67 849	30 823
Cimetière	66 849	34 811	42 402	36 798	56 006
Enseignement	1 257 646	1 164 682	1 161 195	1 204 598	1 237 763
Centres de loisirs	364 347	425 708	413 735	789 595	750 034
Jeunesse/Quartiers	28 152	38 571	21 886	30 127	47 588
Crèches	265 533	302 614	302 512	278 376	265 718
Redevance d'occupation du domaine public	149 603	113 659	318 359	441 907	265 859
Produits des services et du domaine	2 143 493	2 170 565	2 375 020	2 878 769	2 711 206
	56,81%	1,26%	9,42%	21,21%	-5,82%

Les recettes tarifaires issues de l'enseignement sont en croissance de 33 K€ en raison de nombreux rattachements sur les années antérieures. Quant aux recettes issues de nombreuses activités et événements proposés par la ville, elles augmentent de 45 K€ (culture et vie des quartiers).

La baisse des recettes se situe sur les redevances d'occupation du domaine public perçues par la commune qui diminuent de 176 K€.

2.7. Les autres produits de fonctionnement

	2021	2022	2023	2024	2025
Atténuations de charges	269 132	482 497	451 144	111 072	262 290
Droits de place	22 999	18 824	66 071	7 031	6 818
Revenus des immeubles	116 215	130 078	133 240	172 372	162 404
Produits financiers	380	2 240	16 038	57 280	42 125
Produits exceptionnels	256 145	238 705	968 704	736 422	424 113
Autres produits	664 871	872 343	1 635 197	1 084 177	897 750
(hors produits de cession)	18,27%	31,20%	87,45%	-33,70%	-17,20%

Les autres recettes perçues au cours de l'exercice 2025 concernent les revenus des immeubles qui connaissent une baisse de 6 % ainsi que les atténuations de charges qui augmentent de 151 K€ sous l'effet du rattrapage effectué sur les deux dernières années et qui ont permis d'encaisser les remboursements de l'assurance statutaire pour les congés maladie des agents.

La commune profite toujours de la période inflationniste en percevant 42 K€ de produits financiers liés au placement de la trésorerie.

Les produits exceptionnels d'un montant de 424 K€ correspondent à l'encaissement de charges et de loyers issus de commerces ainsi que les produits des ventes aux enchères.

2.8. Les recettes d'ordre

Ces mouvements, qui n'ont pas d'impact sur la trésorerie, sont neutres et équilibrés en dépenses et en recettes. Ainsi, les recettes du chapitre 042 sont identiques aux dépenses d'investissement du chapitre 040.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Travaux en régie	190 422	199 798	159 334	179 980	179 942	172 177
Neutralisation des amortissements des subventions d'équipement	0	146 637	177 176	93 671	139 628	0
Différences sur réalisations négatives cession						1 563
Quote part subventions d'investissement transférées au compte de résultat	0	0		148 752	148 752	156 694
Opérations d'ordre	190 422	346 435	336 510	422 403	468 322	330 434

En 2025, la commune a procédé aux écritures d'ordre de fonctionnement suivantes :

- 172 177 € au titre de la valorisation des travaux en régie assurés par le personnel municipal ;
- 1 563 € au titre de la différence sur les réalisation négatives de cession ;
- 156 694 € pour l'amortissement des subventions d'équipement perçues en section d'investissement selon le même plan d'amortissement que le bien qui est financé.

3. Résultats de fonctionnement

L'exercice 2025 a été clôturé avec un excédent de fonctionnement de 7,168 M€, composé du résultat de l'exécution de l'exercice 2025, soit 3,073 M€ et de la reprise du résultat de fonctionnement 2024, soit 4,095 M€.

	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes de fonctionnement	37 692 565	39 370 231	42 973 288	41 755 798	42 232 039
Dépenses de fonctionnement	33 258 827	34 997 431	37 521 152	38 970 680	39 158 792
Résultat d'exécution	4 433 739	4 372 800	5 452 136	2 785 118	3 073 247
<i>Résultat n-1 repris</i>	<i>4 887 932</i>	<i>3 280 242</i>	<i>3 870 923</i>	<i>3 077 481</i>	<i>4 095 125</i>
Résultat de fonctionnement	9 321 670	7 653 042	9 323 059	5 862 600	7 168 372

B. SECTION D'INVESTISSEMENT

En section d'investissement l'exécution des crédits, présentée ci-après, comprend l'ensemble des mandats de paiement et des titres de recettes émis au cours de l'exercice concerné : les restes à réaliser en dépenses et en recettes ne sont donc pas intégrés.

1. Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement constatées au compte financier unique 2025 sont arrêtées à 13 723 870,48 € dont 12 700 866,57 € de dépenses réelles d'investissement et 382 851,57 € de dépenses d'ordre.

1.1. Présentation générale

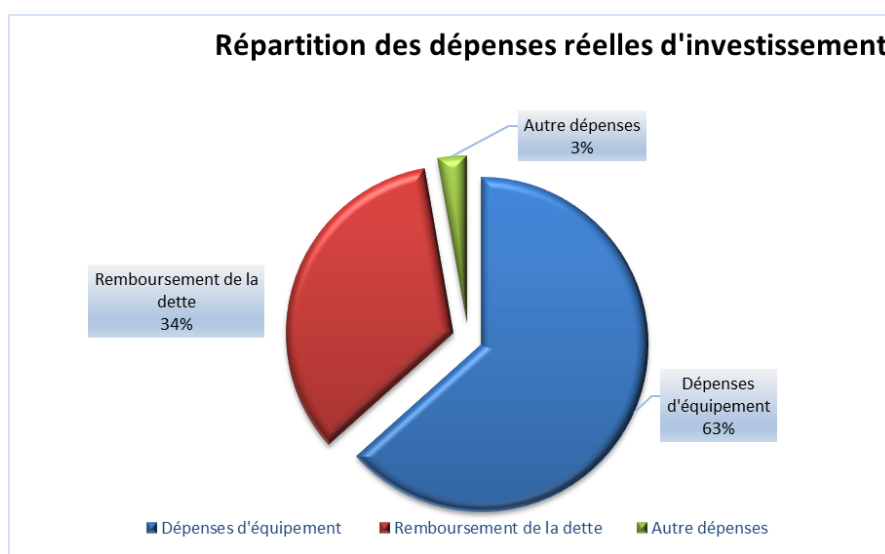
Afin de simplifier la lecture de l'exécution des dépenses d'investissement, celles-ci sont structurées autour de trois principaux postes :

- Les dépenses d'équipement qui regroupent toutes les dépenses affectant directement le patrimoine de la collectivité (travaux, acquisition, grosse réparation...) ainsi que les subventions d'équipement versées ;
- Le remboursement en capital de la dette ;
- Les autres dépenses qui peuvent regrouper d'éventuels remboursements de dotations ou subventions perçues à tort, des immobilisations...

	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses d'équipement	7 327 748,18	6 596 941,99	6 406 950,82	6 509 885,31	8 050 484,25
Remboursement de la dette (chap 16)	4 097 121,61	4 463 413,18	4 585 733,00	4 327 764,75	4 301 549,60
Autres dépenses	253 397,11	385 156,37	716 090,22	769 025,40	348 832,72
Dépenses réelles d'investissement (hors résultats)	11 678 266,90	11 445 511,54	11 708 774,04	11 606 675,46	12 700 866,57
	33%	-2%	2%	-1%	9%

Ce tableau retrace les dépenses réelles d'investissement hors résultats déficitaire de 2024 (d'un montant de - 1 023 003,91 €) qui reste stable en 2025 et représentent un montant de 12 700 867 €.

Quant aux dépenses d'équipement, elles ont été réalisées à hauteur de 8 050 484 €, en forte hausse par rapport à l'année 2024 (+ 24 %). Ce haut niveau d'investissement par la commune résulte d'une volonté d'améliorer le cadre de vie des Brévannais et représente depuis 2021 un investissement annuel moyen de 7 M€.

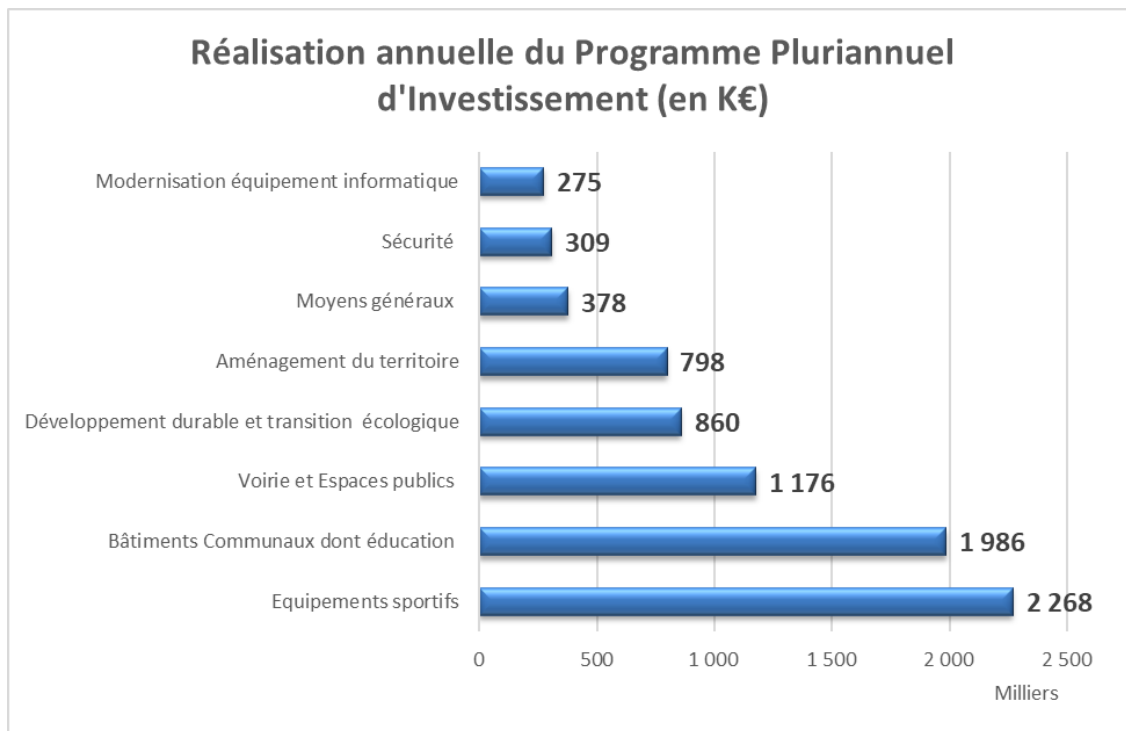


La structure des dépenses réelles d'investissement évolue et place les dépenses d'équipement en tête de la répartition avec 63 % (contre 58% en 2024). Le

remboursement du capital de la dette tient sa 2^{ème} place et représente 34 % (contre 39% en 2024).

1.2. Les dépenses d'équipement.

En 2025, la commune a réalisé des dépenses d'équipement à hauteur de 8,050 M€ et sont déclinées selon les politiques publiques du PPI (Programme Pluriannuel d'Investissement).

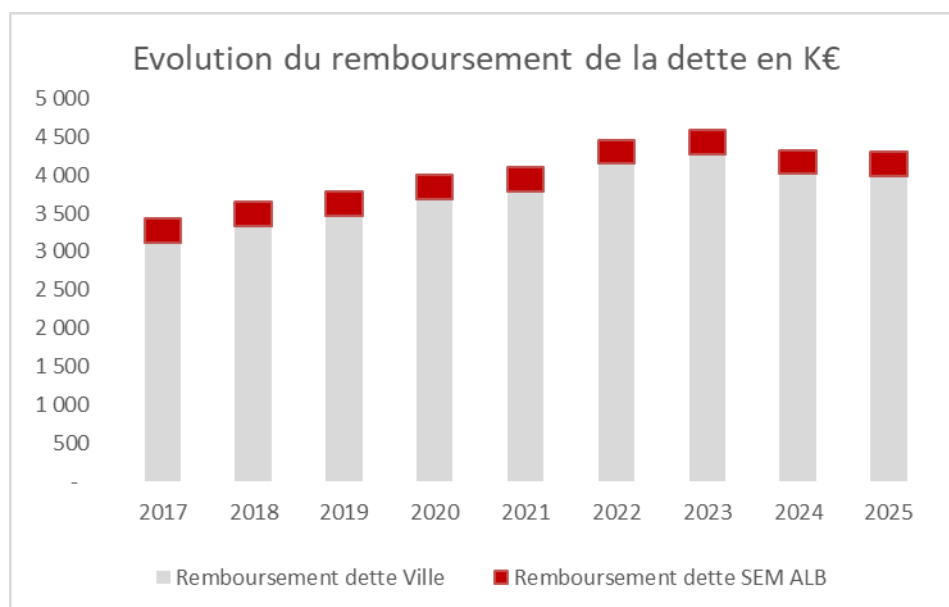


La réalisation du budget d'équipement 2025 continue de s'inscrire dans les ambitions politiques du mandat et se répartit par thématique de la façon suivante :

- **Equipement sportif** : 2,2 M€ correspondant à la construction du futur complexe sportif Marie Paradis ;
- **Entretien des bâtiments communaux** : 1,9 M€ dont 780K€ au titre des rénovations des écoles (notamment Pablo Picasso) et 164 K€ pour le local associatif ;
- **Aménagement de l'espace public et la voirie** : 1,179 M€ dont 613 K€ concernant la rue Pierre et Angel le Hen 460 K€ au titre du bail voirie ;
- **Développement durable et transition écologique** : 860 K€ dont 560 K€ de réalisations pour la modernisation de l'éclairage public et 13 K€ pour le renouvellement du parc automobile ;
- **Aménagement du territoire** : 798 K€ au titre des acquisitions effectuées de la poursuivre le projet de redynamisation du centre-ville ;
- **Les moyens généraux** : 378 K€ dont la contribution versée à la BSPP pour 130 K€ ;
- **La sécurité** : dont 290 K€ pour l'extension de la vidéoprotection ;
- **Modernisation des équipements informatiques** : 275 K€ d'équipement informatique.

1.3. Le remboursement de la dette.

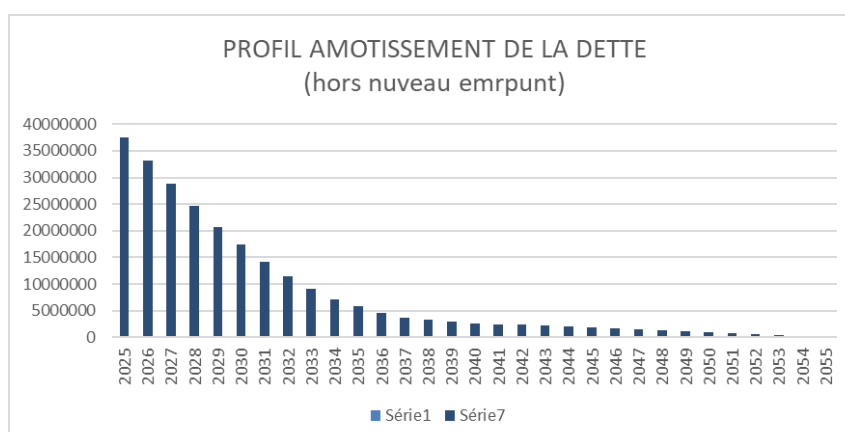
Le remboursement du capital d'emprunt a été réalisé pour un montant total de 4 301 550 €, qui baisse légèrement rapport à l'année 2024 (-1%) en raison d'un prêt arrivé à échéance.



Le remboursement de l'emprunt de la SEM ALB représente 10% du montant total du remboursement annuel par la commune. Sur la seule période 2017/2025, le montant représente 2,8 M€.

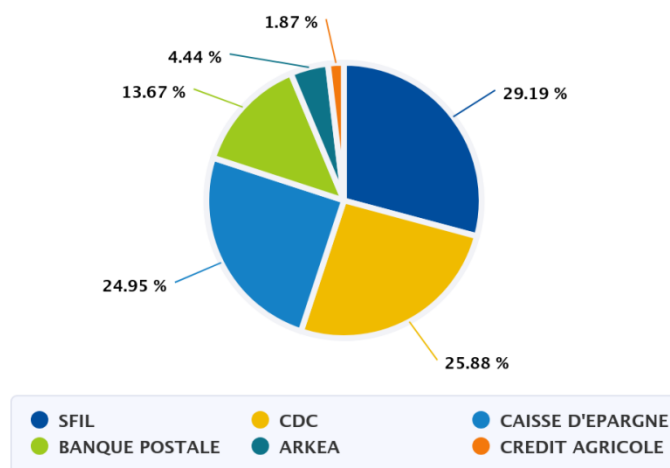
La commune a contracté un prêt de 5M€ dont le taux est indexé sur le Livret A + 0,60 % de marge pour une durée de 30 ans auprès de la Banque des Territoires en novembre 2025, pour financer ses investissements.

Ainsi, la dette de la ville, sans nouvel emprunt, devrait s'éteindre selon le profil suivant :



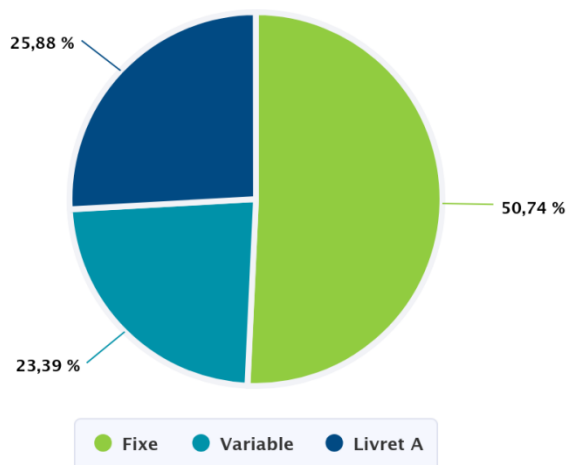
Au 31 décembre 2025, la commune affiche un encours de dette de 37 541 760 (+ 2 % par rapport au 31 décembre 2024), réparti en 34 emprunts souscrits auprès de 6 établissements prêteurs.

La dette de la commune est majoritairement détenue par des établissements bancaires classiques avec trois banques qui concentrent plus de la moitié du stock : SFIL (29 %), Caisse des dépôts et consignation (26 %) et Caisse d'épargne (25 %).



L'encours de dette par habitant est de 1322 €.

La dette de la commune se répartit selon différents types de risque. Ils sont tous classés 1-A, la meilleure notation possible selon la chartre de bonne conduite dite « Gissler ».



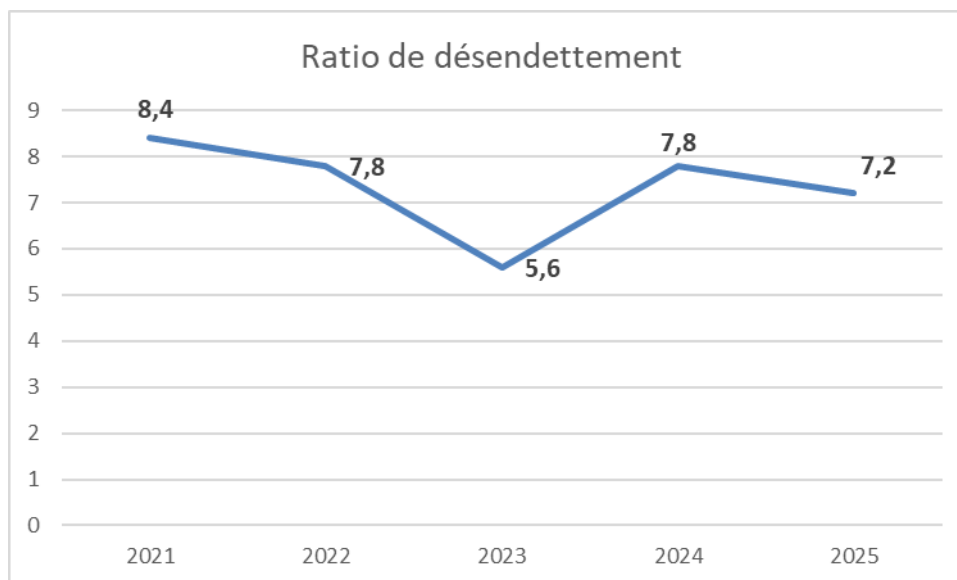
Plus de la moitié de la dette (51 %) est à taux fixe. Sur le dernier prêt contracté en 2025, la ville a souscrit des contrats à taux variable pour ne pas figer les emprunts à des taux extrêmement élevés.

Seul 23 % de l'encours de dette est à taux variable, basé sur des indices simples sans danger bénéficiant des meilleurs classement (Euribor) et 26 % sur le livret A permettant des taux très bas en 2025.

Le taux moyen diminue substantiellement avec un ratio de 2,14 % (revenant au niveau de 2,12 % en 2023). Cette baisse se justifie par la stagnation des taux.

Sa capacité de désendettement représente 7,2 années d'épargne, largement en dessous des seuils d'alerte à 12 ans.

Pour rappel, il s'agit du nombre d'année nécessaires pour rembourser la dette de la commune en utilisant toute son épargne brute.



La stratégie financière mise en œuvre depuis 2020, produisent des effets positifs : le ratio de désendettement de la commune reste maîtrisé, et diminue même entre 2024 et 2025, ce qui confirme sa bonne solvabilité financière.

1.4. Les dépenses d'ordre d'investissement

En cohérence avec les recettes d'ordre de la section de fonctionnement, les dépenses d'ordre du chapitre 040 s'élèvent à 330 K€ et correspondent à la neutralisation des amortissements des subventions d'équipements (chapitre 204), à la valorisation des travaux menés en régie bâtiment ainsi qu'à l'amortissement des subventions d'équipement reçues.

Dépenses d'ordre chapitre 040

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Travaux en régie	190 422	199 798	159 334	179 980	179 942	172 177
Amortissement des subventions transférables				148 752	148 752	156 694
Plus ou moins values sur cession						1 563
Neutralisation des amortissements		146 637	177 176	93 671	139 628	0
Opérations d'ordre	190 422	346 435	336 510	422 403	468 322	330 434

Il faut également ajouter les dépenses d'ordre du chapitre 041 pour un montant de 52 K€ correspondant aux frais d'étude.

	2021	2022	2023	2024	2025
Frais d'études nature 2313	111 880	0	0	0	52 418
Frais d'études nature 21312	3 312	0	0	11 400	0
Frais d'études nature 21314	100 535	0	0	1 557	0
Autres agencements et aménagements de terrain 2128	0	35 682	0	0	0
Hôtel de ville	0	21 657	0	0	0
Autres bâtiments publics	0	85 062	0	0	0
Installations de voirie	0,00	49 083,36	0,00	0	0
Total général - Opérations d'ordre	215 727	191 484	0	12 957	52 418

1.5. Les restes à réaliser

Le CFU présente également 6 278 892,03 € de restes à réaliser en dépense qui concernent des projets d'investissement qui n'ont pas été finalisés en 2025 dont le local associatif (1,5 M€), le complexe sportif (2 M€) et la requalification de la rue Paul Valéry (300 K€).

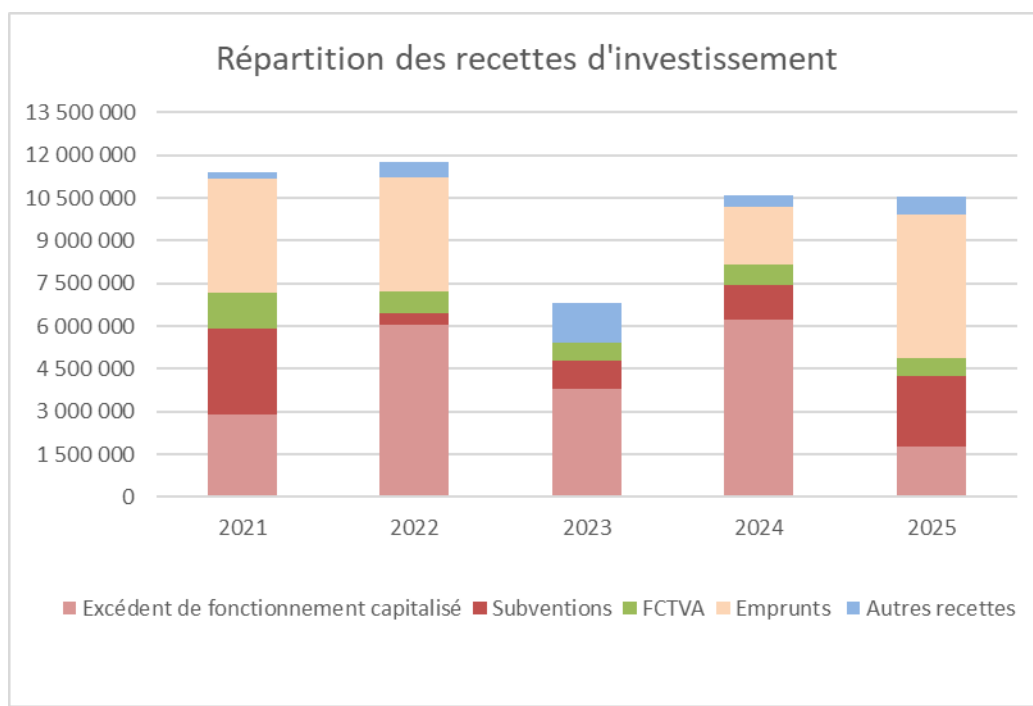
2. Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement constatées au compte financier unique 2025 sont arrêtées à 12 727 159,51 € dont 10 236 069,26 € de recettes réelles et 2 491 090,25 € de recettes d'ordre.

Chapitre	Libellé du chapitre	Total
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 527 105,75
13	Subventions d'investissement	2 418 398,41
16	Emprunts et dettes assimilées	5 106 962,49
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
27	Autres immobilisations financières	183 602,61
	Recettes réelles d'investissement	10 236 069,26
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	2 438 672,26
041	Opération patrimoniales	52 417,99
001	Solde d'exécution de la section d'invest reporté	0,00
	Total recettes d'investissement	12 727 159,51

2.1. Présentation générale

Les recettes d'investissement de l'année 2025 sont stables par rapport à 2024.



L'emprunt constitue la principale ressource de l'investissement (48 %), suivie des subventions (23 %), de l'excédent capitalisé (17 %) puis des recettes diverses (taxe d'aménagement et produit des amendes).

La diminution du soutien de l'Etat par le biais des subventions contraint les communes à emprunter pour la réalisation de leurs projets d'investissement à destination des brévannais.

2.2. Le financement de l'investissement.

	2021	2022	2023	2024	2025
Epargne nette	1 185 903	1 161 838	2 443 667	162 484	740 509
FCTVA	1 260 535	755 143	628 085	720 994	641 357
Autres recettes	224 029	577 545	1 321 689	783 142	397 926
Produit de cessions	0	0	375 000	1 465	139 437
Ressources financières propres	2 670 468	2 494 526	4 768 441	1 668 085	1 919 229
Subventions perçues (liées au PPI)	3 034 196	402 079	995 949	870 830	2 138 746
Emprunt	4 000 000	4 000 001	0	2 000 000	5 000 000
Dettes assimilées					106 962
Total	9 704 664	6 896 606	5 764 390	4 538 915	9 164 937

En 2025, les ressources disponibles (1,9 M€) couvrent une partie des dépenses d'équipement, qui s'élèvent à 8,050 M€, le restant étant financé par l'emprunt (5 M€) et les subventions d'équipement (2 M€).

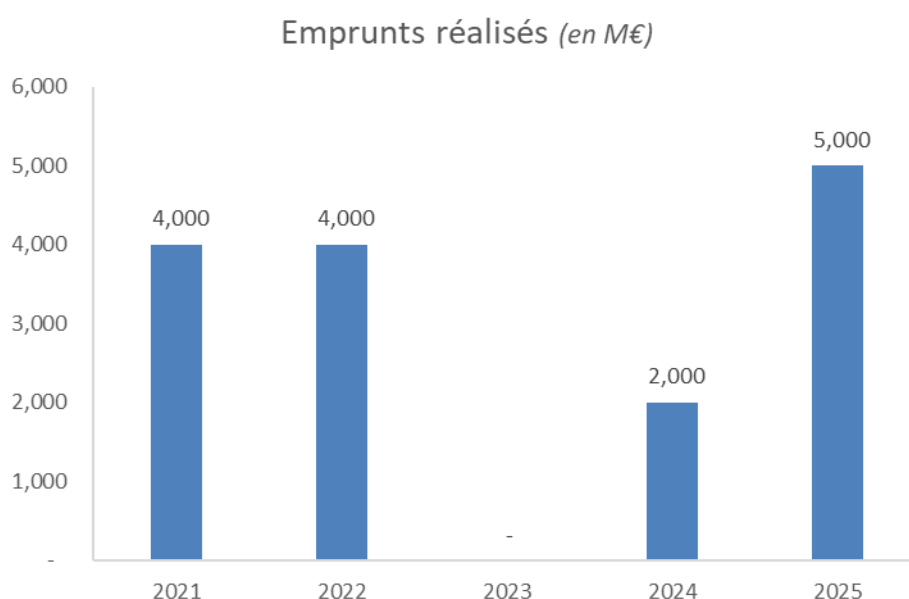
La chapitre 16 présenté dans le tableau ci-dessus comprend, la mobilisation d'un nouvel emprunt d'un montant de 5 M€ ainsi que la récupération d'une somme consignée à la caisse des dépôts et consignation d'un montant de 52 K€ et d'un rattachement de 54 K€ de l'exercice antérieur.

2.3. Les subventions

En 2025, la Ville a perçu 2 138 746,41 K€ € au titre des subventions d'investissement, soit une augmentation de + 146 % par rapport à l'année 2024.

SUBVENTIONS	FINANCEURS	Versment 2025
Dématérialisation des actes administratifs	Métropole	10 999,75 €
Groupe scolaire Mireille Darc	Métropole	23 913,14 €
Réduction Empreinte Carbone	Métropole	7 003,00 €
Acquisition d'un véhicule électrique pour les espaces verts	Métropole	9 916,00 €
Végétalisation de l'allée des cèdres	Métropole	22 656,00 €
Complexe sportif Marie Paradis	Métropole	400 000,00 €
Video protection	Région - Préfecture	424 739,77 €
Rénovation revêtement terrain football stade	Région	81 000,00 €
Remplacement des selfs réfrigérés	Préfecture	28 513,18 €
Travaux modernisation Albert Garry Parc Léon Bernard	Préfecture	192 465,00 €
Remplacement des menuiseries Anatole France	Préfecture	153 241,20 €
Eclairage public	Préfecture	607 307,00 €
Travaux sur façade crèche collective Pomme de reinette	CAF	143 158,50 €
Déploiement d'un point d'arrêt - Auguste Brun	Ile de France Mobilité	13 833,87 €
Revetement du stade Pironi	Ligue de Football Paris	20 000,00 €
TOTAL GENERAL		2 138 746,41 €

2.4. Les emprunts réalisés



La commune a contracté un emprunt de 5 M€ sur l'année 2025 auprès de la Banque des territoires sur 30 ans à un taux variable indexé sur le Livret A + 0,6 % de marge.

2.5. Les autres recettes d'investissement

En 2025, les autres recettes connaissent une baisse de 9% par rapport à l'année 2024. Ces recettes concernent principalement le FCTVA perçu à hauteur de 641 K€, en référence aux dépenses d'investissement 2023, une baisse de la taxe d'aménagement pour 118 K€ liés à la réforme de la liquidation de cette taxe, ainsi que le produit des amendes pour 280 K€.

	2021	2022	2023	2024	2025
FCTVA	1 260 535	755 143	628 085	720 994	641 358
Taxe d'aménagement	196 460	374 540	826 804	128 109	118 274
Autres recettes	26 519	203 005	413 084	290 449	279 652
Autres recettes d'investissement	1 483 514	1 332 688	1 867 973	1 139 552	1 039 284

S'agissant du produit des amendes, les notifications transmises par l'État font état d'une baisse de 4 %. La ville ne maîtrise pas les modalités de calcul ainsi que les reversements.

2.6. Les restes à réaliser

Au CFU 2025, figurent également 4 556 299,41 € de restes à réaliser qui correspondent majoritairement aux subventions notifiées et pour lesquelles, des demandes de versement étaient soit en attente de l'avancement des travaux, soit en cours de préparation, ou en attente d'un versement du financeur notamment 1,4 M€ pour le complexe sportif et 440 K€ pour la ferme pédagogique.

2.7. Les opérations d'ordre

Il s'agit d'opérations identiques aux dépenses d'investissement d'ordre (*Cf II.B.1.5. Dépenses d'ordre d'investissement*).

D'une part, les opérations patrimoniales (chapitre 041) pour un montant de 52 K€ concernant les avances versées.

Chapitre 041 - Opérations patrimoniales

	2021	2022	2023	2024	2025
Transfert des frais d'études	215 727	191 484	0	12 957	0
Avances versées sur commande d'immobilisation					52 418
Total général - Opérations d'ordre	215 727	191 484	0	12 957	52 418

Et d'autre part, les dotations aux amortissements pour un montant de 2,439 M€ en équilibre avec les dépenses de fonctionnement (*Cf II.A.1.7 Dépenses d'ordre de fonctionnement*).

	2021	2022	2023	2024	2025
Dotations aux amortissements	1 195 721	1 588 961	1 624 667	2 059 989	2 189 615
Cession	0	0	375 000	334	141 000
Sortie de stocks	0	0	0,02	0	0
Plus ou moins value sur cession d'immobilisation	0	0	0,00	1 131	0
Dépréciation des comptes de redevables	0	0		52 000	21 660
Prets					86 397
Provisions pour litiges et contentieux	0	0	0,00	60 000	0
Opérations d'ordre	1 195 721	1 588 961	1 999 667	2 173 454	2 438 672

3. Les résultats d'investissement

L'exercice 2025 a été clôturé avec un déficit d'investissement de - 1 379 563 € composé du déficit de l'exécution 2025, soit – 356 559 € et de la reprise du solde d'investissement 2024, soit un déficit de – 1 023 004 €.

	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes d'investissement	12 827 123	13 556 641	8 817 508	12 443 073	12 727 160
Dépenses d'investissement	12 240 428	11 973 506	12 131 177	12 087 954	13 083 718
Résultat d'exécution	586 695	1 583 135	-3 313 669	355 119	-356 559
<i>Résultat n-1 repris</i>	<i>-1 715 808</i>	<i>-1 129 113</i>	<i>454 022</i>	<i>-2 859 646</i>	<i>-1 023 004</i>
Résultat d'investissement	-1 129 113	454 022	-2 859 646	-2 504 528	-1 379 563

III. LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

A. LES EPARGNES

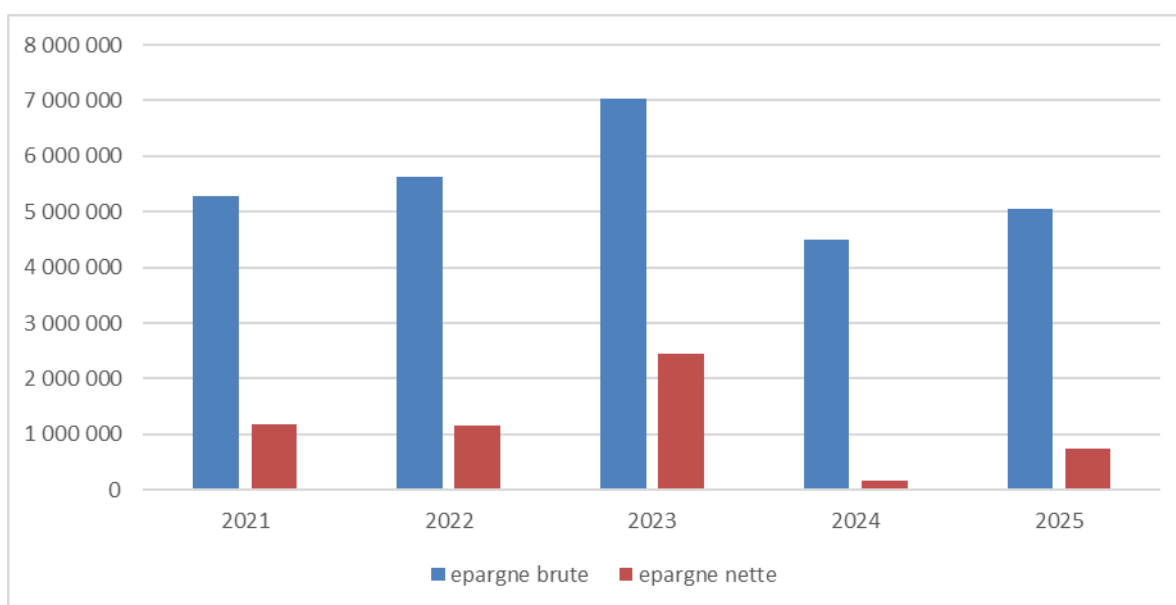
Quelques éléments méthodologiques doivent préalablement être précisés :

- **Epargne de gestion** : Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.
- **Epargne brute** : Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière de la Ville.
- **Epargne nette** : Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes de fonctionnement	37 346 131	39 033 721	42 550 885	41 287 475	41 901 605
Epargne de gestion	5 928 915	6 235 095	7 826 083	5 356 222	5 885 814
Epargne brute	5 283 025	5 625 251	7 029 400	4 490 249	5 042 058
<i>Taux d'épargne brute (en %)</i>	14,15%	14,41%	16,52%	10,88%	12,03%
Epargne nette	1 185 903	1 161 838	2 443 667	162 484	740 509

Pour la cinquième année consécutive, l'épargne brute couvre intégralement le remboursement du capital de la dette (4 301 550 €) et respecte les recommandations des instances financières de 12 % du taux d'épargne brut.

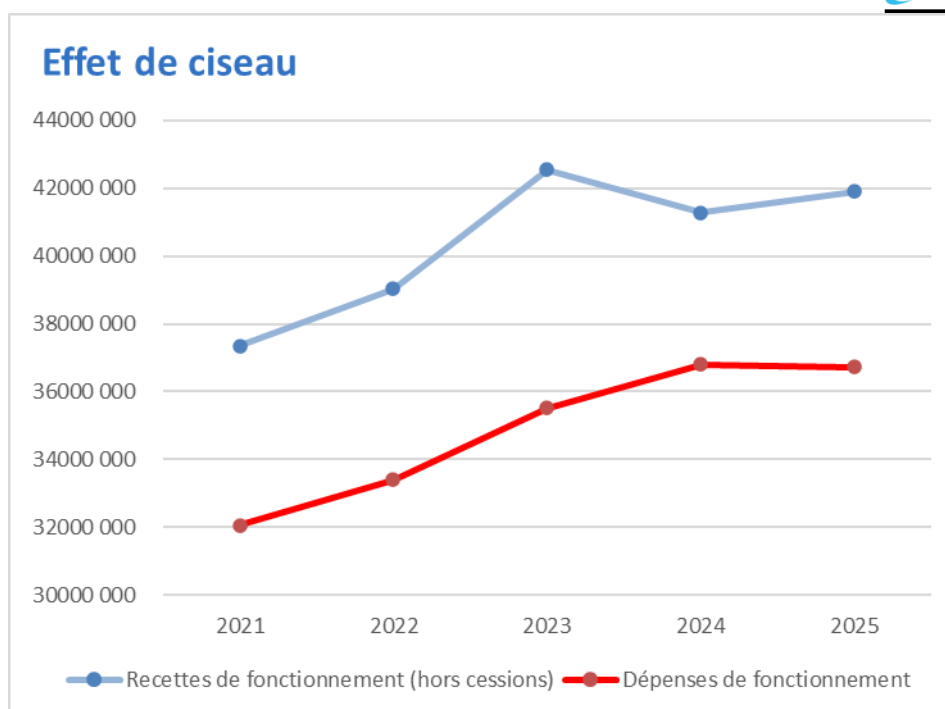
La modeste capacité d'autofinancement de l'investissement (CAF) s'explique par la stagnation des recettes fiscales en raison d'une revalorisation légale limitée des bases foncières, conjuguée à une hausse des dépenses.



B. EFFET DE CISEAU

	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes de fonctionnement (hors cessions)	37 346 131	39 033 721	42 550 885	41 287 475	41 901 605
Dépenses de fonctionnement	32 063 106	33 408 470	35 521 485	36 797 226	36 720 120

Le graphique ci-dessous permet d'illustrer les données relatives à l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et des recettes réelles de fonctionnement sur la période 2021-2025.



Ce graphique permet de constater qu'aucun effet de ciseau ne peut être mis en évidence pour la commune de Limeil-Brévannes. En effet, la dynamique des recettes par rapport à la dynamique des dépenses permet de nourrir les ressources propres de la commune pour financer l'investissement sans dégrader sa santé financière.

Soucieuse d'une bonne gestion des deniers publics, la commune contient ses dépenses de fonctionnement sur l'année 2025.

IV. L'ANNEXE ENVIRONNEMENTALE « IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE » DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

La loi de finances pour 2024 (article 191) prévoit que les collectivités de plus de 3 500 habitants doivent publier une annexe faisant état de « l'impact du budget pour la transition écologique ». Le décret publié le 16 juillet 2024 a précisé le périmètre et l'ambition de cette annexe qui est la première étape de ce budget vert, dont la pleine application est prévue pour 2028.

Cette annexe comporte six axes :

- Axe 1 : atténuation du changement climatique ;
- Axe 2 : l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques naturels ;
- Axe 3 : la gestion des ressources en eaux ;
- Axe 4 : la transition vers l'économie circulaire, la gestion des déchets, la prévention des risques technologiques ;
- Axe 5 : la lutte contre les pollutions de l'air et des sols ;
- Axe 6 : la préservation de la biodiversité, la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

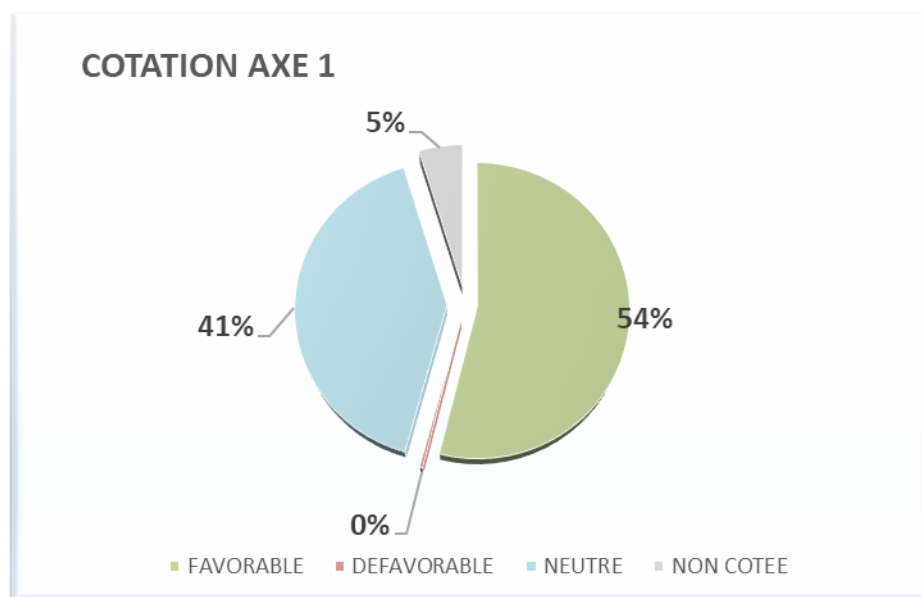
Il s'agit de coter les dépenses d'investissements réalisées dès l'année 2024. Pour cela une annexe accompagne le compte financier unique (CFU). Les dépenses seront cotées comme « favorables », « mixtes », « défavorables », « neutres » ou « non cotées ».

Cette annexe valorise les choix d'investissement réalisés par les collectivités qui ont un impact positif sur l'environnement. La valorisation des données des annexes produites à l'échelle nationale et leur agrégation avec celles de l'État permettent de mesurer l'effort d'investissement consenti en faveur de la transition écologique et ainsi de faciliter la planification écologique à l'échelle du territoire national.

Cette année, les dépenses d'investissement doivent être cotés sur les axes 1 et 6 et sont présentées dans l'annexe accompagnant le CFU de l'exercice 2025 :

	Exercice 2024 (CA/CFU avant le 30 juin 2025)	Exercice 2025 (CA/CFU avant le 30 juin 2026)	Exercice 2026 et suivants (CA/CFU avant le 30 juin N+1)
Périmètre	Budget principaux et annexes soumis à l'instruction M57	Budgets soumis à l'instruction M57 et M4	Budgets soumis à l'instruction M57 et M4
Comptes obligatoirement analysés	Chapitre 20 : 2031. Chapitre 21 : 2111, 2115, 2128, 21312, 21318, 21351, 21352, 2138, 2151, 2152, 21821, 21828. Chapitre 23 : 2312, 2313, 2315, 2317.	Tous les comptes réels d'investissement, à l'exclusion du remboursement des annuités d'emprunts (sauf remboursements correspondant à la dette liée à la part investissements des marchés de partenariat).	Tous les comptes réels d'investissement, à l'exclusion du remboursement des annuités d'emprunts (sauf remboursements correspondant à la dette liée à la part investissements des marchés de partenariat).
Axes obligatoirement analysés	Axe 1* atténuation du changement climatique	Axe 1* atténuation du changement climatique Axe 6* préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.	Axe 1* atténuation du changement climatique Axe 2* adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels Axe 3* gestion des ressources en eau Axe 4* transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques Axe 5* prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols Axe 6* préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

Pour l'année 2025, les dépenses « favorables » de l'axe 1 « Atténuations de charges climatiques » de la commune s'élèvent à 4,5 M€, les dépenses « défavorables » à 27 K€ et enfin, les dépenses « neutres » à 3,42 M€ et les « non cotées » à 400 K€.



Les dépenses d'investissement de l'axe 6 « préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles » sont cotées « favorables » pour un montant de 5,9 M€, « neutres » pour un montant de 1 M€, « défavorables » pour 962 K€ et « non cotées » pour 348 K€.

